

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 1er février 2018  
Rapporteur :  
Madame Isabelle LE BAL**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/02/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2018  
(accusé de réception du 06/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Comité des Oeuvres Sociales : subvention de fonctionnement 2018**

**Subvention de fonctionnement annuelle attribuée au « Comité des Œuvres Sociales » afin de lui permettre de réaliser ses missions d'action sociale**

\*\*\*

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique permet de confier à une association nationale ou locale la mise en œuvre de l'action sociale auprès des agents adhérents (actifs et retraités).

Afin de permettre à l'association « Comité des Œuvres Sociales » de mettre en œuvre l'action sociale auprès de ses adhérents et en application de la convention établie le 31 mars 2017 (Conseil Communautaire du 9 mars 2017), Quimper Bretagne Occidentale verse chaque année une subvention.

La subvention pour l'année 2017 était de 103 760 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le président à verser à l'association « Comité des Œuvres Sociales » une subvention d'un montant de 102 820 €, au titre de l'année 2018, afin de tenir compte du transfert de trois agents vers le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

2 - d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°1 à la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association « Comité des Œuvres Sociales ».